

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Nicole Valiquier Grecuccio, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Alessandra Oriolo, Léna Strasser, Dilara Bayrak, Yves de Matteis, Emmanuel Deonna, Jean Batou, Amanda Gavilanes, Glenna Baillon-Lopez, Jean-Charles Rielle, Badia Luthi, Cyril Mizrahi, Jocelyne Haller, Pierre Eckert, Youniss Mussa, Xhevrie Osmani, Romain de Sainte Marie, Thomas Wenger, Salika Wenger, Cyril Aellen, Pierre Nicollier, Sylvie Jay, Natacha Buffet-Desfayes, Philippe Morel, Murat-Julian Alder, Jean Romain, Helena Rigotti, Alexandre de Senarclens, Alexis Barbey, Francine de Planta, Jacques Béné, Charles Selleger, Nicolas Clémence, Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 1^{er} mars 2021

Proposition de résolution **En mars, la culture redevient essentielle !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les mesures d'assouplissement annoncées par le Conseil fédéral le 24 février 2021 portant, pour la culture, sur la seule réouverture des musées et salles de lecture des bibliothèques et des archives dès le 1^{er} mars 2021 ;
- l'incertitude profonde qui demeure quant à de possibles assouplissements des mesures prévus pour le 22 mars 2021, si la situation épidémiologique le permet ;
- les appels pressants de plusieurs cantons pour la réouverture de lieux culturels en mars 2021, à l'instar du canton de Vaud qui a plaidé pour un assouplissement plus large et accéléré des mesures de déconfinement mises en consultation par le Conseil fédéral, souhaitant que les théâtres et les cinémas puissent accueillir 50 personnes ;

- le vote du Grand Conseil genevois de la motion 2726 *Mettons en place les conditions nécessaires à un avenir prometteur pour nos acteurs culturels et nos lieux de loisirs* en date du 29 janvier 2021 ;
- l’engagement du canton de Genève pour une réouverture en mars affirmée par le Conseil d’Etat, en particulier le département de la cohésion sociale avec son « Objectif mars » ;
- la situation dramatique des acteurs et actrices culturel-le-s qui réclament de pouvoir travailler en proposant des ouvertures des lieux culturels avec des mesures sanitaires adaptées à leurs publics respectifs et aux jauges ;
- les expériences concluantes de plusieurs villes européennes particulièrement touchées par la pandémie, comme celle du Teatro Real de Madrid, ou celle du concert test à Barcelone ayant réuni 500 personnes en décembre 2020 ;
- l’étude de l’Institut Hermann Rietschel, département de l’Université technique de Berlin spécialisé dans les systèmes énergétiques du bâtiment, et notamment les questions de ventilation, qui montre que les lieux culturels ne sont pas parmi les lieux les plus à risques de diffusion du virus ;
- le besoin des publics de renouer avec les arts vivants pour partager et retrouver sens au quotidien ;
- l’impératif de cohésion sociale pour garantir le lien collectif et préserver la santé psychologique des personnes ;
- que la culture doit être considérée comme une activité essentielle,

invite le Conseil d’Etat

- à entreprendre toute démarche utile et immédiate auprès du Conseil fédéral pour une réouverture adaptée des lieux culturels dès le lundi 22 mars 2021 ;
- à lui demander de faire ainsi sienne une des recommandations de la Commission de la science, de l’éducation et de la culture du Conseil national pour une prise en compte de la culture lors des mesures de réouverture et la proposition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national pour la réouverture notamment des entreprises du domaine de la culture à partir du 21 mars 2021 au plus tard, moyennant le respect des plans de protection ;

-
- à élaborer dans cette perspective un plan d'action urgent pour cette réouverture en coordination avec les cantons, les villes et les acteurs et actrices culturel-le-s concernés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les lieux culturels tels que les théâtres, salles de concert, cinémas ou espaces de l'ensemble des arts vivants n'ont toujours pas pu rouvrir leurs portes, même très partiellement, depuis le reconfinement. Aujourd'hui, la liste des productions prévues et retardées est longue, alors que plusieurs nouveaux projets sont en pause dans le processus de création, sans réelle perspective au vu de la réouverture qui n'est toujours pas au rendez-vous. Il est certain que cette période particulière aura un impact majeur sur la création artistique, pour laquelle se produire sur scène ou exposer est un moment majeur et fondateur de la démarche artistique.

La situation culturelle est aujourd'hui plus que dramatique comme en témoignent encore les manifestations et le manifeste de *No culture No future*.

Comme le relève en effet la lettre ouverte de février dernier, « les conséquences des arrêts à répétition du secteur culturel sont dramatiques : de la fermeture des lieux culturels et l'annulation de festivals découlent des annulations de spectacles, concerts ou expositions qui, à leur tour, font courir les travailleur-euse-s culturel-le-s à la ruine économique. Tout l'écosystème est ainsi impacté, comme lors d'un coup de gel. Ces conséquences se feront hélas sentir durablement, les saisons étant saturées par les reports, qui sont d'autant plus nombreux que la fermeture des lieux se prolonge. »

Différentes mesures sont proposées ; il s'agit par cette résolution de soutenir celle visant à « rouvrir **progressivement les lieux culturels au public**, en cohérence avec la réouverture des autres secteurs économiques et dans le respect des mesures de protection, afin de garantir un accès réel à la culture à toutes et tous ».

Une réouverture des lieux culturels s'impose donc dès le 22 mars 2021, par étape quant à l'accueil du public en adaptant les jauges, mais immédiate pour éviter la morte lente et programmée des scènes culturelles et de leurs acteurs.

Cette résolution va également dans le sens des travaux de commissions du Conseil national. En effet, lors d'une séance extraordinaire, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a adopté son co-rapport relatif à la modification urgente de la loi Covid-19. Elle a proposé que les entreprises des domaines de la restauration, de la culture et des loisirs puissent rouvrir à partir du 21 mars 2021 au plus tard, moyennant le respect

de plans de protection. La commission a estimé opportun que les secteurs durement touchés par la crise aient une perspective au-delà des assouplissements prévus actuellement par le Conseil fédéral.

Cette préoccupation est également celle de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national qui s'est penchée en février 2021 sur les mesures concernant la crise du Covid-19 dans le domaine de la culture. Elle demande aussi au Conseil fédéral de prendre en compte la situation de la culture dans ses mesures, comme l'a rapporté la presse.

De nombreuses villes sont également mobilisées en faveur de la réouverture des lieux culturels. Ici et ailleurs. A titre d'exemple, une résolution a été déposée le 8 février 2021 au Conseil municipal de Lausanne sur la question d'un plan de relance dans le domaine de la culture. Barcelone fait de la culture le moteur de la relève après la pandémie, misant dès lors sur un tourisme plus qualitatif que quantitatif.

Il est clair que cette réouverture sera progressive quant à son ampleur. Il est toutefois possible d'initier ce processus en mars, comme le montre le Netzwerk Kulturpolitik Basel¹, qui a élaboré avec le concours d'un expert et de représentants des autorités un concept qui, en cas d'assouplissement des mesures dans le secteur événementiel tenant compte du contexte infrastructurel, permet un nombre de spectateurs adapté aux lieux tout en respectant les mesures les plus strictes possibles en matière de sécurité. Rédigé surtout dans l'optique du théâtre et des concerts, le présent concept pourrait servir de modèle pour d'autres concepts, adaptés aux caractéristiques d'autres disciplines culturelles.

D'autres études viennent compléter ces plans de mesures ; elles confortent le fait que les lieux considérés comme les plus à risque à l'issue des simulations ne présentent guère de surprise : il s'agit tout d'abord des écoles, sans masques et à taux d'occupation maximal, puis des écoles même à jauge réduite avec masque, enfin des salles de gym à jauge réduite, des supermarchés avec masque. Parmi les situations les moins à risque selon ces résultats, le théâtre ou les musées avec masque selon une jauge inférieure à 50% ou encore le coiffeur avec masque. Les marges d'erreur du modèle n'ont toutefois pas été renseignées par les chercheurs de l'étude de l'Institut Hermann Rietschel, comme le rappelle l'article de Heidi.news du 26 février 2021 consacré à celle-ci. Toutefois, les données empiriques semblent aller dans le sens de ces constats.

¹ Constitué de 19 institutions d'acteurs culturels de diverses disciplines (musique classique, pop-rock, culture-jeunes, théâtre, culture alternative).

Enfin, à l'appui de cette résolution, il y a également le besoin du public qui mérite d'être entendu. Ce besoin vital de partager des émotions, des moments d'être-au-monde et de lien avec l'autre. Il devient urgent, comme un écho indissociable de la culture essentielle à notre quotidien. La crise sanitaire aura au moins le mérite de porter la culture sur le devant de la scène et de faire surgir sa nécessité vitale pour la société.

Nous remercions les députées et députés pour leur acceptation de cette proposition de résolution.